

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 9 octobre 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents : Mme Priscilla Lamontagne, conseillère
Mme Claire Wallot, conseillère
Mme Line Surprenant, conseillère
M. Francis Limoges, conseiller
M. Marc-André Daoust, conseiller
Mme Julie Pelletier, conseillère
M. Loïc Boyer, conseiller

Est absent : M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint
M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques
Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux

SUR CE :

2024-10-251

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

Suivant l'adoption de l'ordre du jour, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil portant uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le 9 octobre 2024

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX ÉLU(E)S

Les élu(e)s qui le désirent sont invités, par le président de l'assemblée, à intervenir selon l'ordre correspondant à leur district.

District #1 : Priscilla Lamontagne : Fête des aînés : 4 décembre 2024.
District #2 : Claire Wallot : Nuit des sans-abris à Pointe-Calumet : 18 octobre 2024.
District #3 : Line Surprenant : Conférence sur l'aide médicale à mourir : 1^{er} novembre 2024.
District #4 : Francis Limoges : Sentier hanté à l'école Liberté-Jeunesse : 26 octobre 2024.
District #5 : Marc-André Daoust : Aucune intervention.
District #6 : Julie Pelletier : Aucune intervention
District #7 : Alex Brisebois-Proulx : Absent.
District #8 : Loïc Boyer : Collecte de sang du maire : 11 octobre 2024.
Collecte résidus domestiques dangereux et déchiquetage des documents personnels : 19 octobre 2024.

La période d'intervention étant terminée, le maire demande la lecture d'un premier point à l'ordre du jour.

2024-10-252

PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024 tel que soumis.

ADOPTÉE

2024-10-253

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'aménagement du territoire et de la toponymie a tenu une rencontre le 17 septembre 2024 ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust et résolu unanimement

De déposer le rapport de la Commission.

ADOPTÉE

Le 9 octobre 2024

2024-10-254

*DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA
CIRCULATION ET DE LA MOBILITÉ ET APPROBATION
DES RECOMMANDATIONS*

*CONSIDÉRANT QUE la Commission de la circulation et de la mobilité a tenu une
rencontre le 25 septembre 2024 ;*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

De déposer le rapport de la Commission et d'approuver les recommandations.

ADOPTÉE

2024-10-255

*DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES
FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET
APPROBATION DE LA RECOMMANDATION*

*CONSIDÉRANT QUE la Commission des finances et de l'administration publique a
tenu une rencontre le 3 octobre 2024 ;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

De déposer le rapport de la Commission et d'approuver la recommandation.

ADOPTÉE

2024-10-256

*DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES
TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES*

*CONSIDÉRANT QUE la Commission des travaux publics et des services techniques a
tenu une rencontre le 25 septembre 2024 ;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

De déposer le rapport de la Commission.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
ET
PRÉSENTATION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE
RÈGLEMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 715 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 7 000 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES
PARCS MUNICIPAUX

Je, Line Surprenant, donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil je présenterai, ou ferai présenter le Règlement d'emprunt numéro 715 décrétant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réfection des parcs municipaux et dépose en ce sens, le projet de règlement.

2024-10-257

RÈGLEMENT NUMÉRO 711-1 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 711 CONCERNANT LA
TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le règlement 711 concernant la tarification des biens et services entré en vigueur le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter à ce règlement une disposition concernant les actions à entreprendre lorsqu'un propriétaire n'acquitte pas une facturation lors de raccordements de propriétés privées au réseau municipal d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 11 septembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance ;

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'approuver le règlement numéro Règlement numéro 711-1 modifiant le règlement numéro 711 concernant la tarification des biens et services.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie plus de 72 heures avant la séance.

ADOPTÉE

2024-10-258

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE
SUBVENTION DE 4 500 BORNES D'HYDRO-QUÉBEC -
AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec visant à aider les municipalités à améliorer l'offre de recharge des véhicules électriques, notamment près de bureaux de la communauté ;

CONSIDÉRANT que l'accès aux installations de Circuit électrique est limité sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite augmenter l'offre de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire ;

Le 9 octobre 2024

CONSIDÉRANT que l'installation de bornes à proximité du centre communautaire, de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville viendrait améliorer l'accessibilité à des bornes de recharge électrique ;

CONSIDÉRANT que l'étude de vérification d'installation des bornes réalisée par un maître électricien a permis de valider la possibilité d'installer une borne à l'emplacement ciblé ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

D'appuyer le projet d'installation de bornes de recharge dans le stationnement du centre communautaire et de la bibliothèque ainsi que dans le stationnement de l'Hôtel de Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en déposant une demande de financement au programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec.

D'autoriser le conseiller en environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous documents relatifs à la demande au programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2024-10-259

COMITÉ DE DÉMOLITION - RENOUVELLEMENT DE
MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1600 régissant la démolition d'immeubles prévoit que le comité de démolition est formé de trois membres du conseil désignés pour une durée d'un an par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE leur mandat est renouvelable ;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-308 du 11 octobre 2023 ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

De renouveler le mandat des membres du conseil suivants à titre de membres du comité de démolition pour une durée d'un an :

- *Présidente : Priscilla Lamontagne, conseillère*
- *Vice-président : Loïc Boyer, conseiller*
- *Membre : Marc-André Daoust, conseiller.*

ADOPTÉE

Le 9 octobre 2024

Le maire explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.

Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.

Décision

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 septembre 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure qui vise à permettre que l'espace de stationnement empiète de 5.67 m en façade du bâtiment, au lieu du 2.5 m, pour permettre l'accès à un garage détaché (l'accès serait en dalle alvéolée ou en bande de roulement) ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2024-09-28;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage détaché et l'aménagement du stationnement au 45, 38^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de stationnement proposé est en dalle alvéolée ou en bande de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de stationnement proposé ne s'étend pas sur tout l'espace disponible entre le bâtiment principal et la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne se situe pas dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'empiètement de l'espace de stationnement de 5.67 m en façade du bâtiment, selon la condition suivante :

- Que la surface de l'espace de stationnement soit recouverte de dalle alvéolée, tel que proposé, d'une épaisseur minimale de 50 mm en plastique, béton ou tout autre matériau équivalent (comblé par des végétaux ou du granulat de type pierre de rivière ou de la pierre concassée ¼).*

ADOPTÉE

2024-10-261

DEMANDES DE PIIA

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 septembre 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié des demandes présentées dans le cadre du Règlement 506 de plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement

Demande de PIIA numéro 2024-0026 - 3131-C, chemin d'Oka - Résolution du CCU 2024-09-29

D'accepter la demande de PIIA telle que soumise pour permettre l'installation d'une enseigne à plat sur bâtiment pour le commerce Distribution Madina Thabet inc., selon la condition suivante:

- Qu'une seule enseigne soit installée.

Demande de PIIA numéro 2024-0029 - 3045, chemin d'Oka - Résolution du CCU 2024-09-30

D'accepter la demande de PIIA telle que soumise pour la modification du revêtement métallique approuvé par le conseil par la résolution 2022-11-371.

ADOPTÉE

2024-10-262

DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ - MRC DE DEUX-MONTAGNES
- AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC Deux-Montagnes dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) — Volet 2 pour les services professionnels d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration d'une politique environnementale ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Priscilla Lamontagne
et résolu unanimement

D'autoriser le conseiller en environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous documents relatifs à la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) — Volet 2 de la MRC Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2024-10-263

STRATÉGIE D'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES - SP-2024-015 -
OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2024-015 nommé «Stratégie d'adaptation du territoire aux changements climatiques» ;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions, à savoir celles des entreprises Aedifica inc., BC2 Groupe conseil inc., Les Services EXP inc. et Stantec Experts-conseil Ltée ;

CONSIDÉRANT le résultat de la pondération des soumissions selon la formule de calcul prévue à la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19) ;

Entreprises	Conformité	Score final après calcul
Aedifica inc.	Oui	1.90
BC2 Groupe conseil inc.	Oui	2.50
Les Services EXP inc.	Oui	2.69
Stantec Experts-conseil Ltée	Oui	2.85

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse et de monsieur Charles Bissonnette, conseiller en environnement d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Stantec Experts-conseil Ltée» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat SP-2024-015 pour «Stratégie d'adaptation du territoire aux changements climatiques» à la compagnie «Stantec Experts-conseil Ltée» pour un montant de 453 502,57 \$ incluant les taxes.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même la subvention reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre du programme Oasis – Volet 1.

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-10-264

AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tient à soutenir la communauté en venant en aide aux différents organismes de la région tant au niveau culturel, sportif que communautaire ;

Le 9 octobre 2024

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier
et résolu unanimement*

D'accorder une aide financière aux organismes suivants :

- *Opération Nez rouge - Campagne 2024 : 500 \$;*
- *Légion royale canadienne - Couronne jour du souvenir : 65 \$;*
- *Café parenthèse (Nuit des sans-abris) : 500 \$;*
- *COBAMIL - Gala Flamb'EAU : 125 \$*

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-110-00-699).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-10-265

*AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE - SP-2024-002 – DÉPASSEMENT
DE COÛTS – AUTORISATION*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a attribué le contrat SP-2024-002 pour l'agrandissement et la rénovation du centre communautaire à l'entreprise Groupe Piché par sa résolution 2024-03-048 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont occasionné des coûts supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement 677 concernant la gestion contractuelle en vigueur au moment de l'adjudication du contrat, prévoit que tout dépassement de coût de plus de 75 000 \$ doit être approuvé par résolution du conseil municipal ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'autoriser une dépense d'un montant supplémentaire de 600 000 \$ plus toutes taxes applicables pour les travaux contingents qui pourraient survenir vu l'ampleur des travaux. Ce montant servira à couvrir toutes les dépenses imprévues liées à l'agrandissement et la rénovation du centre communautaire.

ADOPTÉE

Le 9 octobre 2024

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine, se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement ;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement

QUE ce conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise le maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres de la commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire souhaitent intégrer des citoyens à la commission ;

Le 9 octobre 2024

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement*

*De nommer madame Line Angrignon et madame Amal Bennis à titre de membres
citoyens de la commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour
une période d'un an, soit du 9 octobre 2024 au 9 octobre 2025.*

ADOPTÉE

2024-10-268

ENTENTE DE SERVICE POUR ENTRETIEN DE RUES
PRIVÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE

*CONSIDÉRANT la demande du Domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes
faite auprès de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin que celle-ci procède à une
estimation des coûts annuels d'entretien, par la Ville, des rues privées dans ledit
Domaine ;*

*CONSIDÉRANT QUE cet entretien comprendrait, notamment, le déneigement et le
nettoyage des rues ainsi que l'hivernisation des bornes-incendie ;*

*CONSIDÉRANT QU'un tel entretien des rues est nécessaire en raison d'impératifs de
sécurité publique et de sécurité incendie ;*

*CONSIDÉRANT la possibilité pour une municipalité ou une ville de procéder à un tel
entretien en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales
(RLRQ, c. C-47) ;*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement*

*D'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer une Entente de
services avec le Domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes afin que la Ville
de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procède à l'entretien des rues privées situées dans ledit
Domaine pour l'hiver 2024-2025.*

ADOPTÉE

2024-10-269

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC - DISPOSITION DE
DIVERS BIENS APPARTENANT À LA VILLE

*CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au changement de plusieurs articles
informatiques désuets ;*

*CONSIDÉRANT QUE conséquemment, il y a lieu de retirer certains équipements du
domaine public ;*

Le 9 octobre 2024

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procède au retrait des articles suivants de son domaine public:

- 18 claviers marques multiples
- 5 souris sans Fil de marque multiples
- 3 HP pavillon mini
- 2 plaques RFID Workstation Bibliotheca
- 3 écrans benq
- 2 écrans 24" LG
- 2 portable 8560p HP
- 3 portable 4530s HP
- 2 imprimante HP laserjet m102w
- 1 imprimante Laserjet p1102w
- 19 HP Pavillon 23 all in one
- HP Eliteone G3 800 (écran brisé)
- 2 IBM e-server
- 4 workstation HP
- 2 pc générique
- 12 pieds de micro
- 12 micro
- 2 micros sans fil
- 1 imprimante à étiquettes Dymo
- 1 écran GalaxyPro AF-3700 20mm
- 1 écran Galaxy AF-3500/3550 20mm

ADOPTÉE

2024-10-270

COMMIS AUX PRÊTS POSTE RÉGULIER - NOMINATION
DE MADAME AURORE CAQUERET

CONSIDÉRANT la vacance du poste commis aux prêts régulier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT que madame Aurore Caqueret occupe le poste de commis aux prêts surnuméraire depuis le 2 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Olga Statnaia, directrice de la bibliothèque et que madame Caqueret a déposé sa candidature conformément aux instructions dans la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804 ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement*

D'entériner la nomination de madame Aurore Caqueret au poste de commis aux prêts régulier à temps partiel et ce, rétroactivement au 3 octobre 2024, le tout conformément à la convention collective de travail des cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804.

ADOPTÉE

Le 9 octobre 2024

2024-10-271

COORDONNATRICE AU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU - EMBAUCHE DE
MADAME KARINE LANTHIER

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnateur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

CONSIDÉRANT le processus de dotation effectué et les qualifications professionnelles de madame Karine Lanthier ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement

De procéder à l'embauche de madame Karine Lanthier au poste de coordonnatrice au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, poste cadre régulier à temps complet et ce, rétroactivement au 7 octobre 2024, le tout sous réserve de la période de probation de 6 mois.

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.

ADOPTÉE

2024-10-272

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a l'obligation d'effectuer les exercices du maintien de l'équité salariale aux 5 ans ;

CONSIDÉRANT l'affichage de l'exercice du maintien de l'équité salariale visant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015 en date du 11 septembre au 10 novembre 2023 et qu'aucune plainte ne fut reçue dans les délais prévus par la loi ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement

D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière, madame Caroline Lajeunesse, à procéder aux ajustements découlant de la Loi sur l'équité salariale, (RLRQ, c. E-12.001) et ce, pour les employés visés.

ADOPTÉE

2024-10-273

LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement

Le 9 octobre 2024

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 9 octobre 2024 :

Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 83 461,62 \$;

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 1 475 241,98 \$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de :

Chèques : 1 617 394,42 \$;

Paiement direct : 1 257 280,51 \$.

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE

2024-10-274

**ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU LAC DES
DEUX-MONTAGNES - SAISON 2024 - QUOTE-PART**

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier
et résolu unanimement*

Que le conseil autorise la trésorière à payer la participation financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, laquelle est fixée à 50 \$ par joueur inscrit, à l'Association du Baseball Mineur du Lac des Deux-Montagnes pour l'année 2024 à condition que celui-ci soit résident de la Ville et possède une carte du citoyen valide.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-701-90-699).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-10-275

AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la tenue de la Commission de la circulation et de la mobilité en date du 25 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de circulation touchant la sécurité des usagers du réseau routier municipal ;

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

Le 9 octobre 2024

D'autoriser l'installation de panneaux "stationnement interdit en tout temps" aux endroits suivants :

- *À l'intérieur de la courbe sur la 33e Avenue.*

D'autoriser l'installation de panneaux "arrêt " aux endroits suivants :

- *rue de l'Orchidée dans les deux directions à l'intersection de la rue des Cerisiers ;*
- *boul. Laurette-Théorêt dans les deux directions à l'intersection de la 33^e Avenue.*

ADOPTÉE

2024-10-276

RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXÉCUTION POUR
USAGE DE PESTICIDES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit faire occasionnellement usage de pesticides sur son territoire afin de contrôler les organismes nuisibles ;

CONSIDÉRANT QU'un tel usage est soumis à un permis d'exécution délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit renouveler son permis d'exécution pour l'utilisation de pesticides ;

CONSIDÉRANT QUE, selon une correspondance reçue du MELCCFP le 12 septembre dernier, le dossier de la Ville doit être mis à jour et qu'à cette fin, la Ville doit mandater une personne pour remplir les formulaires du ministère ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement

De mandater monsieur Xavier Leblanc, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu, à titre de personne autorisée à remplir, au nom de la Ville, le formulaire de demande de renouvellement du permis d'exécution pour l'utilisation de pesticides auprès du MELCCFP.

ADOPTÉE

DÉPÔTS

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs - Septembre 2024

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Septembre 2024

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions – Septembre 2024

Dépôt d'un mémoire quant à la modification du cadre réglementaire sur les milieux humides et les ouvrages de protection contre les inondations à des fins de consultation à la population

Le 9 octobre 2024

PÉRIODE D'INTERVENTION

Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

En personne

Alain Dominique, 19^e Avenue

Pour le dépôt du mémoire, suggestions à faire – parce que si l'eau passe par-dessus la digue, l'Eau va inonder l'île de Montréal complètement.

Changer les termes inondations pour sinistres. Ingénieur en chef mentionne qu'il ne fait pas des digues, il fait des barrages. L'outil qu'on a, en plus d'être 80 cm plus eau que tout le monde.

Est-ce qu'on pourrait demander à CIMA de faire un rapport de risque?

Gilles Auclair, 48^e Avenue, st-joseph-du-lac

J'ai analysé des documents scientifiques et professionnels, on a utilisé une cote de base, avec la notion de profondeur, de hauteur, de recharge hydraulique. Si jamais ça va en recours collectif, ce sera des points importants à éclaircir. Une chose qui est claire, la digue de smll, c'est la Cadillac des digues dans la région.

Boyd, 22^e Avenue

Avez-vous une idée d'une date pour la suite, après le dépôt du mémoire? Puis, concernant la fameuse école, c'est prévu pour quand?

Éclaircissement pluvial au sud, à quel moment le projet de pluvial était prévu pour une consultation citoyenne

Alain Dominique,

Si vous allez dans les archives sur la station de pointe-calumet, au moment où il y a eu le bris de digue

Facebook

Isabel Delarosbil, 14e Avenue

Je souhaiterais savoir s'il est possible d'avoir plus de passage piéton sur le Chemin d'Oka? Il n'y en a que 4! Merci.

Francine Cournoyer, 17e Avenue

Pendant que notre gouvernement caquiste accorde beaucoup d'argent pour la crise du logement, j'aimerais savoir ce que vous faite pour vous y attaquer ? Vu que c'est une compétence municipale. On dirait que les logements sont approuvés au compte goutte par votre administration. Je vois que quelqu'un a mentionner le chemin d'Oka. Qu'est-ce que vous faite pour accélérer la construction de logement au centre-ville ? On dirait que ça construit partout au Québec mais qu'ici ça avance pas vite pour la crise du logement Merci

Caroline Calvé, 19e Avenue

Bonsoir,

La semaine dernière, un jeune a été renversé par un véhicule et nos enfants nous rapportent qu'ils se font régulièrement couper le chemin par des véhicules qui ne les laissent pas passer malgré l'arrêt obligatoire.

J'aimerais donc savoir s'il est possible de voir à améliorer la sécurité à l'intersection du chemin d'Oka et de la 17e Avenue, devant le parc Félix Leclerc.

Marc Dallaire, 26e Avenue du domaine

Toujours la même question....quand allez vous demander au service de police d'accroître la sécurité routière??? Le Boulevard des promenades, le chemin oka..... Il n'y a Aucun respect de la vitesse, des arrêts, des feux de circulations.....Nous ne voyons jamais de policier. Merci

Mélanie Dagenais, rue Lambert

Pourquoi ne pas offrir l'option de signer la pétition en ligne, par courriel ou accessible directement sur le site de la ville. Merci

Gaële Blanchette, 12e Avenue

Est-ce qu'on pourrait installer des dos d'âne sur la 12e et 13e ave devant le parc Roland Laliberté pendant l'été? Les panneaux actuels n'ont pas l'effet souhaité de ralentir les véhicules qui circulent.

Alexandre Cordeau 58, 23e Avenue

J'aimerais avoir une précision à propos du document que vous avez distribué en relation avec la zone inondable. Il était indiqué que le nouveau système pl au pluvial sud du chemin d'Oka pourrait être annulé en fonction de la décision finale du gouvernement. Donc, si je lis entre les lignes vous allez en sorte abandonner tout les résidents et leur habitation au sud du chemin d'Oka? En plus d'une perte de valeur dû à la nouvelle zone inondable, des nouvelles difficultés à s'assurer et/ou des augmentations des primes d'assurance, de la difficultés voir même l'impossibilité de vendre nos résidences et le retrait de certains prêteurs hypothécaires, vous ne ferez pas les modifications au système pluvial qui aiderait considérablement à l'empêchement de refoulement d'eau. Nous avons eu deux refoulements d'eau un en juin 2022 et un en aout 2024 suite a des pluies diluviennes et avoir eu un système pluvial adéquat nous aurions, sans doute, jamais eu ces sinistres. Donc, si vous ne faite pas les modifications au système pluvial au sud du chemin d'Oka, nous sommes condamné à avoir des refoulements d'égout à répétition lors de pluie diluvienne, est-ce ce que c'est votre vision ?

Brigitte Allevato, 39e Avenue

Est-ce possible d'avoir le lien pour envoyer un mémoire ou opinions car je n'arrive pas à trouver sur le site de la ville. Merci

Eveline Charest, 18e Avenue

Pouvez vous confirmer les impacts que tous les citoyens, pas juste ceux au sud auraient si le projet pour les zones inondables passait. Plusieurs citoyens au nord du chemin d oka ne se sentent pas concernés par ce projet et ne comprennent pas les enjeux.

Marilyne Guy 37e avenue

Est-ce que la ville prévoit faire une suggestion/demande au gouvernement fédéral d'ajouter un viaduc et sortie d'autoroute sur Laurette-Théorêt car cela allègerait la circulation sur Promenades et le chemin d'Oka

Martin Pelletier - Rue du Chinook

J'aimerais savoir si la ville compte faire une campagne de sensibilisation à propos de la salubrité sur les rues et chemins principaux comme le boulevard des promenades, chemin d'Oka et particulièrement l'entrée de la 640 au bout du boulevard Laurette Théorêt.

Je vous ai envoyé un courriel à cet effet.

Merci!

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

Le 9 octobre 2024

2024-10-277

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement*

De lever la séance à 21 h 35.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER

Le 9 octobre 2024

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 16 octobre 2024 à 16 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents : Mme Priscilla Lamontagne, conseillère
Mme Claire Wallot, conseillère
Mme Line Surprenant, conseillère
M. Francis Limoges, conseiller
M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller
M. Loïc Boyer, conseiller

Est absent : M. Marc-André Daoust, conseiller
Mme Julie Pelletier, conseillère

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : M. Jacques Brisebois, directeur général par intérim
M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint
M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques
Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux
Mme Amélie Tremblay, directrice du Service de l'aménagement du territoire et du développement durable

SUR CE :

*LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR*

Au début de la séance, le maire constate le quorum et demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;*
- 2. Adoption du mémoire portant sur la modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, en vue des consultations publiques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;*
- 3. Dépôt de la pétition des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;*
- 4. Période d'intervention ;*
- 5. Levée de la séance.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
Et résolu unanimement*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

Le 16 octobre 2024

ADOPTION DU MÉMOIRE PORTANT SUR LA
MODIFICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN
MILIEUX HYDRIQUES, DONT LES ZONES INONDABLES,
ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS, EN VUE
DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES
PARCS

CONSIDÉRANT le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations que le gouvernement du Québec a déposé le 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la période de consultations publiques menée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de cette modernisation réglementaire ;

CONSIDÉRANT les résolutions 2024-06-176 et 2024-08-212 adoptées par la Ville relativement au processus de consultation de ce projet de modernisation réglementaire du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de projet de modernisation du cadre réglementaire tel que présenté par le gouvernement aurait des impacts importants sur la population marthelacquoise ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et les citoyens de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sont d'avis que des changements majeurs doivent être apportés à ce projet de modernisation;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de mémoire à la séance du 9 octobre 2024, permettant aux marthelacquoises et marthelacquois de prendre connaissance du mémoire qui sera soumis, le 17 octobre 2024, par la Ville au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) accompagné de la pétition signée par plus de 6 500 citoyennes et citoyens ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'adopter le mémoire portant sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et de déposer celui-ci auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de faire valoir les préoccupations et les appréhensions de la Ville, et de ses citoyens, quant aux effets préjudiciables que pourraient entraîner, pour la population, cette modernisation réglementaire en milieux hydriques, l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et la délimitation des zones inondables proposés par le gouvernement du Québec.

QUE le mémoire ainsi que la pétition des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac soient acheminés au Premier ministre François Legault, au ministre Benoit Charette, à la députée Sylvie D'Amours, aux chefs des partis d'opposition, Marc Tanguay, Gabriel Nadeau-Dubois et Paul St-Pierre Plamondon ainsi qu'aux député(e)s indépendant(e)s, Éric Lefebvre, Youri Chassin et Marie-Claude Nichols.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA PÉTITION DES CITOYENS DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

La pétition des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac concernant la modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques dont les zones inondables et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations est déposée.

PÉRIODE D'INTERVENTION

Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2024-10-279

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement

De lever la séance à 16 h 55.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER

Le 16 octobre 2024

QUÉBEC

MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 23 octobre 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents : *Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
 Mme Line Surprenant, conseillère
 M. Francis Limoges, conseiller
 M. Marc-André Daoust, conseiller
 M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller
 M. Loïc Boyer, conseiller

Sont absents *Mme Claire Wallot, conseillère*
 Mme Julie Pelletier, conseillère
 M. Louis Pilon, greffier et responsable des services
 juridiques

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : *M. Jacques Brisebois, directeur général par intérim*
 M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint
 Mme Chantal Barrette, adjointe à la direction générale et
 relation citoyenne
 Mme Judith Emond, conseillère aux communications et
 médias sociaux

SUR CE :

*LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR*

Au début de la séance, le maire constate le quorum et demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 6. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;*
- 7. Règlement numéro 715 décrétant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réfection des parcs municipaux - Adoption*
- 8. Entretien hivernal des bâtiments – SP-2024-009 – Octroi de contrat ;*
- 9. Entretien hivernal du réseau routier – SP-2024-010 – Octroi de contrat ;*
- 10. Collecte, transport et disposition des résidus ultimes et valorisation des matières organiques – SP-2024-014 – Octroi de contrat ;*
- 11. Résolution – Suspension des frais de permis de travaux de réparation et de nettoyage en raison d'évènements climatiques ;*
- 12. Période d'intervention ;*
- 13. Levée de la séance.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
Et résolu unanimement*

Le 16 octobre 2024

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

2024-10-280

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 715 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$ POUR
LA RÉFECTION DES PARCS MUNICIPAUX - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté, le 10 mai 2023, par sa résolution numéro 2023-05-171, BC2 Groupe conseil Inc., afin d'élaborer un plan directeur des parcs et des espaces verts ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan directeur sera adopté avant la fin de l'année 2024 et que des plans concepts ont été élaborés pour chacun des lieux à l'étude ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder à des travaux de réfection, de mise à niveaux et de construction de nouveaux aménagements dans divers parcs et espaces verts de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour but d'emprunter les sommes nécessaires, afin de procéder à ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
et résolu unanimement*

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 715 décrétant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réfection des parcs municipaux.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ADOPTÉE

2024-10-281

ENTRETIEN HIVERNAL DES BÂTIMENTS - SP-2024-009 - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2024-009 nommé «entretien hivernal des bâtiments» ;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 22 octobre 2024 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission incluant les taxes
Lee Ling Paysagement	367 984,69 \$
Brunet et Brunet Inc.	509 607,38 \$

Le 16 octobre 2024

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Xavier LeBlanc, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Lee Ling Paysagement» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat SP-2024-009 pour entretien hivernal des bâtiments à la compagnie «Lee Ling Paysagement» pour un montant de 71 859,38 \$ incluant les taxes pour l'hiver 2024-2025 avec possibilité de prolongement pour une durée de une période de 4 ans.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-330-00-521).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-10-282

ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER –
SP-2024-010 - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2024-010 nommé «Entretien hivernal du réseau routier» ;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse de la soumission qui a eu lieu le 21 octobre 2024 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission incluant les taxes
Brunet & Brunet Inc.	6 597 500,55 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Xavier LeBlanc, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Brunet et Brunet Inc.» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat SP-2024-010 pour «Entretien hivernal du réseau routier» à la compagnie «Brunet et Brunet Inc.» pour un montant de 1 319 500 \$ incluant les taxes pour l'hiver 2024-2025 avec possibilité de prolongement pour une durée de une période de 4 ans.

Le 16 octobre 2024

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-330-00-521).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-10-283

*COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS
ULTIMES ET VALORISATION DES MATIÈRES
ORGANIQUES - SP-2024-014 - OCTROI DU CONTRAT*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2024-014 nommé «Collecte, transport et disposition des résidus ultimes et valorisation des matières organiques» ;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 21 octobre 2024 et qui se lit comme suit :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant de la soumission incluant les taxes</i>
<i>Enviro Connexions</i>	<i>2 152 342,65 \$</i>
<i>Services Ricova Inc.</i>	<i>2 399 452,76 \$</i>
<i>WM Québec Inc.</i>	<i>2 735 694,02 \$</i>

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Bissonnette, conseiller en environnement d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Enviro Connexions» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

D'octroyer le contrat SP-2024-014 pour «Collecte, transport et disposition des résidus ultimes et valorisation des matières organiques» à la compagnie «Enviro Connexions» pour un montant de 2 152 342,65 \$ incluant les taxes pour l'année 2025, contrat d'une durée de 3 ans avec possibilité de prolongement d'une durée de 2 ans.

ADOPTÉE

2024-10-284

*RÉSOLUTION - SUSPENSION DES FRAIS DE PERMIS DE
TRAVAUX ET DE NETTOYAGE EN RAISON
D'ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES*

CONSIDÉRANT les pluies intenses des 9 et 10 août 2024, dans les suites de l'ouragan Debby, et les dommages causés par l'eau à de nombreuses résidences ;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le conseil, de suspendre temporairement, par résolution, les frais de certains permis dans le cas d'événements climatiques, tel que prévu à l'article 4.6 du Règlement 711 concernant la tarification des biens et services de la Ville ;

Le 16 octobre 2024

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement*

*De suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les frais pour les permis qui visent à effectuer
des travaux de réparation et de nettoyage aux structures et aux pièces d'immeubles
qui ont été endommagées par les pluies intenses survenues les 9 et 10 août 2024.*

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

*Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans
l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2024-10-285

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par la conseillère Priscilla Lamontagne
et résolu unanimement*

De lever la séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER

Le 16 octobre 2024